

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2008013

Signataire : ML/

OBJET : Contrat d'aide financière au titre du dispositif d'aide à l'investissement petite enfance (DAIPE) entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis concernant le relais assistantes maternelles.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la convention de prestation de service « Relais Assistantes Maternelles » entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis du 29 juin 2006,

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 juin 2007 approuvant la fourniture et la pose d'un bâtiment modulaire pour l'installation du Relais Assistantes Maternelles ainsi que le bilan global prévisionnel de l'opération,

Vu la décision de la commission d'action sociale de la Caisse d'allocations Familiales du 8 décembre 2006 d'attribuer un soutien financier, au titre des fonds nationaux à hauteur de 80 % du coût H.T du programme subventionnable, soit un montant de 61 376 €,

Considérant le projet de contrat prévoyant les modalités de versement de cette aide financière et du contrôle de son utilisation,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : autorise le Maire à signer le présent contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

Le Maire